

**COMMUNE D'UCCLE**  
**Service de l'Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : ES/am U 59 F° 263  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.204/s.365  
Annexes : 6 plans

Mesdames,

Objet : UCCLÉ. Avenue du Gui, 3.  
Construction d'un immeuble à appartements et abattage d'arbres.

En réponse à votre lettre du 16 février 2005, en référence, reçue le 21 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La nouvelle construction s'inscrit dans le cadre du PPAS 38bis Verrewinkel. La dérogation qui porte sur le creusement du terrain pour permettre des entrées basses en façade nord augmente la hauteur visible de la façade mais celle de la corniche demeure constante.

La CRMS a jadis insisté à plusieurs reprises sur les valeurs scientifique, sylvicole, esthétique et pédagogique de ce terrain, valeurs gérées aujourd'hui par l'ensemble du lotissement. Si elle ne s'oppose pas à la construction de cet immeuble dont le gabarit reste acceptable et le style proche de la villa, elle s'inquiète cependant de la mutation urbanistique du quartier qui voit ses villas unifamiliales faire peu à peu place à des immeubles à logements multiples.

La CRMS s'étonne par ailleurs du lieu d'implantation qui a été choisi pour le bassin de retenue d'eau (d'une capacité de 10.000 litres), lequel est projeté en plein cœur d'un terrain densément boisé. De nombreux autres emplacements plus isolés et non préjudiciables semblent pourtant ne pas manquer dans cette parcelle. La Commission demande dès lors à l'auteur de projet d'envisager, pour ce bassin, un emplacement plus adéquat.

Enfin, elle encourage l'auteur de projet à ne pas placer de châssis et volets en PVC mais de privilégier des matériaux comme le bois ou l'acier qui répondent à un souci de durabilité et dont l'aspect est plus satisfaisant.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.